



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FLÉE**

Séance du jeudi 28 mai 2026

Nombre de membres :	
En exercice	15
Présents	12
Pouvoirs	2

Date de convocation : 21 mai 2026

Le vingt-huit mai deux mil vingt-six, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Dominique MANCEAU, Maire

**Etaient présents :** Dominique MANCEAU, Aurélien HERISSON, Michele HAMET, Loïc GUILLOT, Lucie ROIG, Valérie ROIG, Alain RESPLANDY-BERNARD, Julie GUILLARD, Rémi FRESNEAU, Chloé MAINO-SIMON, Mireille SCHMIDT, Yannick FERRE

**Absents excusés :** Laurent MALEVAL, Mathieu RENARD, Frederi EDDI

**Pouvoirs :** Laurent MALEVAL donne pouvoir à Michèle HAMET, Mathieu RENARD donne pouvoir à Aurélien HERISSON

**Modalités de vote :** Scrutin ordinaire

**M. Aurélien HERISSON**, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

**Délibération n°20260528\_D0005**

**Objet : Attribution d'une aide aux jeunes de la commune participant à un voyage scolaire**

Le Conseil municipal,

**Considérant** l'intérêt de soutenir les jeunes de la commune dans leurs projets éducatifs et pédagogiques ;

**Considérant** que les voyages scolaires participent à l'ouverture culturelle, linguistique et citoyenne des élèves ;

**Considérant** la volonté de la commune d'apporter un soutien financier aux familles domiciliées sur son territoire ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **DÉCIDE** d'attribuer une aide financière aux jeunes domiciliés sur la commune de Flée participant à un voyage scolaire organisé par un établissement d'enseignement ;
- **FIXE** le montant de cette aide à :  
**30 € par enfant et par voyage**
- **PRÉCISE** que :
  - l'aide est accordée **une fois par enfant et par année scolaire** ;
  - le bénéficiaire doit être domicilié sur la commune ;
  - une attestation de participation au voyage scolaire devra être fournie (certificat de l'établissement ou facture) ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder au versement de cette aide sur présentation des justificatifs.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	14
--------	---	------------	---	------	----

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **29/05/2026**

Publication par voie électronique le **29/05/2026**

Le Maire,  
Dominique MANCEAU



Le secrétaire de séance,  
Aurélien HERISSON